EFODI FORMATION DE QUALITE

FORMATION OBLIGATOIRE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

DECRET N° 2016-173 DU 18 FEVRIER 2016

INTITULÉ DE LA FORMATION :

PRATIQUES COMMERCIALES : TRACFIN 2026 - ANTI-DISCRIMINATION ET DÉONTOLOGIE

PRÉ-REQUIS	❖ **Les titulaires de la carte professionnelle en immobilier** mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire. ❖ Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau. ❖ **Les salariées, mandataires indépendants ou agents commerciaux**, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier. ❖ **Les demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion professionnelle.** ❖ **Une connexion internet pour les formations à distance.**
OBJECTIF REGLEMENTAIRE	**Valider les formations obligatoires des Professionnels de l'immobilier : Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 et décret n° 2026-310 du 24 avril 2026** relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier qui a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 (formation continue ALUR) ; Décret n° 2026-310 du 24 avril 2026 (obligation de formation TRACFIN et traçabilité)
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	➢ Exercer la profession en respectant la loi anti-discrimination à l'accès au logement ➢ (2 heures obligatoires dans le cursus). ➢ Exercer la profession en respectant le code de déontologie immobilier (2 heures obligatoires dans le cursus). ➢ Tracfin : **Mise à jour obligatoire suite au décret du 24 avril 2026** ➢ Comprendre les enjeux de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans l'immobilier. ➢ Etablir sa propre cartographie des risques selon son secteur d'activité, et le profil clientèle.
MOYENS PÉDAGOGIQUES ET MODE DE DISPENSE (précisés dans la convention)	I. SALLE en présentiel : Supports documentaires numériques (rétroprojecteur) – Documents cas pratiques – Paperboard - Test sur Application Kahoot. II. A DISTANCE en Visioconférence : Supports documentaires numériques (logiciel Viso ZOOM) – Cas pratiques par mail - Test sur Application Kahoot. III. A DISTANCE en e-learning : Plateforme disponible 24h/24 et 7j/7 - Accompagnement sur demande de l'apprenant via la plateforme ou téléphone du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.
DATES, DURÉE ET HORAIRES DE FORMATION (précisés dans la convention)	DATES : définies dans la convention DUREE : 8h (horaires définies dans la convention) Détails des horaires : *TRACFIN = 4 heures *ANTI-DISCRIMINATION AU LOGEMENT ET CODE DE DEONTOLOGIE = 4 heures. HORAIRES E-LEARNING : libres dans un lapse de temps prédéterminé (précisés dans la convention) - Assistant pédagogique et technique : Formateur Louis
MÉTHODES PEDAGOGIQUES	1. Mesure du degré des connaissances et/ou test de positionnement avant le début de la formation (Test sur application Kahoot ou par mail/téléphone) 2. Évaluation par l'intervenant en cours et en fin de session dans le cadre de notre procédure qualité : atteinte des objectifs de la formation. (Kahoot ou Exercices pratiques à rendre – Ateliers) 3. Évaluation par les participants en fin de session sur l'intervenant, le contenu et les moyens pédagogiques (questionnaire mail ou papiers) 4. Envoi de vidéos sur le contenu de la formation, des liens internet et des documents.

INTERVENANTS	- Expert formateur spécialisé en immobilier : + de 15 ans d'expérience
ATTESTATION ET ASSIDUITÉ	✓ Attestation de fin de formation éligible loi ALUR (formation obligatoire) ✓ Feuilles de présence et/ou relevés de connexion. (précisé dans la convention)
TAUX DE RÉUSSITE TAUX DE SATISFACTION	❖ 100% des professionnels de l'immobilier et stagiaires ont réussi cette formation. ❖ 100% des professionnels de l'immobilier et stagiaires apprécient cette formation, calculé à partir de 2530 avis entre le 03/10/2017 et le 31/12/2025.
HANDICAP (Nous consulter)	➢ A distance : Non accessible aux personnes avec déficience auditive et/ou visuelle. ➢ En présentiel : si la salle de formation est non conforme à la mobilité réduite : formation pouvant être suivi à distance (e-learning ou visioconférence), nous consulter. ➢ Référent handicap EFODI : Louis FUMAZ – 07 81 63 15 53
TARIFS (Nous consulter selon les options souhaitées)	- Selon le nombre de participants à la commande (individuel ou collectif) - Selon le mode de dispense souhaité : Visio/Salle/e-learning - Selon la personnalisation du programme souhaité : découpage et préférences - Selon la durée souhaitée en corrélation avec le nouveau découpage - Selon l'option choisi « suivi formation pendant 1 an » avec le formateur (hotline)
DÉLAI D'INSCRIPTION	- 48h avant le début des sessions Visioconférences et salle sous réserve du nombre de place disponible. - E-learning : entrées et sorties permanentes.

PROGRAMME DE FORMATION

*PRÉSENTATION :
-Remise du livret d'accueil et du règlement intérieur
-Présentation des apprenants et du formateur
-Présentation du déroulé de la formation et des objectifs à atteindre

*PRÉ-TEST DES CONNAISSANCES DE L'APPRENANT

* **LA NON-DISCRMINATION** (validation des 2 heures obligatoires).
-Introduction : Définition et objectifs.
-Le champ d'application.
-La charte relative à la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement.
-Outils pour sensibiliser les propriétaires à ne pas effectuer de discrimination.
-Les sanctions.
MISES EN SITUATION ET TEST DES CONNAISANCES A CHAUD

***LE CODE DE DÉONTOLOGIE IMMOBILIER** (validation des 2 heures obligatoires)
-Introduction : Définition et objectifs
-Le champ d'application
-Les nouvelles Pratiques commerciales obligatoires : Ethique professionnelle, Respect des lois et règlements, Compétence, Transparence, Confidentialité, Défense des intérêts en présence, Conflits d'intérêts, Confraternité, Règlement des litiges, Discipline
-Les sanctions
MISES EN SITUATION ET TEST DES CONNAISANCES A CHAUD

* **TRACFIN** (Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme) – 4 heures
Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 (formation continue ALUR) ;
Décret n° 2026-310 du 24 avril 2026 (obligation de formation TRACFIN et traçabilité)

-Introduction : Définition et objectifs
-Les obligations des professionnels
-Le champ d'application
-L'obligation de vigilance (permanente, complémentaire, renforcée)
-Mise en place de la procédure de vigilance
-La déclaration de soupçon
-Contrôle et Sanction

- Savoir établir sa propre cartographie des risques : étude de cas avec supports

APRES CHAQUE JOUR

*TEST EVALUATION DES CONNAISSANCES ACQUISES
*ÉVALUATION FINALE DU STAGIAIRE SUR LA FORMATION
*TOUR DE TABLE ET EVALUATION DE L'INTERVENANT

Distribution de fiches pratiques afin de pérenniser les acquis.